

GARMIN FRANCE OBTIENT UN SCORE DE 93/100 A L'INDEX 2025 DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES

En application de la Loi du 5 septembre 2018, précisée par un décret du 8 janvier 2019, sur l'égalité professionnelle femmes-hommes, Garmin France a procédé au calcul de l'index destiné à mesurer l'écart salarial entre les femmes et les hommes de l'entreprise.

Bâti autour de 4 indicateurs calculés sur un total de 100 points, l'index mesure différentes données en matière d'égalité professionnelle

Critères	Points
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	33/40
Ecart de répartition des augmentations individuelles	35/35
Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité	15/15
Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	10/10
Résultat total	93 / 100

La déclaration de l'index égalité professionnelle femmes-hommes **pour 2025** donne à notre entreprise **le score de 93/100** supérieur au seuil légal de 75/100, en-deçà duquel les entreprises sont tenues d'engager des actions visant à corriger l'écart excessif de rémunération entre les femmes et les hommes.

Cette note reflète l'engagement de Garmin France en faveur de la suppression des écarts de salaires entre les femmes et les hommes ainsi que la promotion des femmes à des postes clés de l'entreprise.

GARMIN s'engage à la plus grande mixité possible dans l'ensemble de ses équipes et assure une égalité de traitement entre les femmes et les hommes au sein de son organisation.